



Assemblée générale

Soixante-troisième session

Première Commission

4^e séance

Mercredi 8 octobre 2008, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Suazo (Honduras)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Points 81 à 96 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Bonghyun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite se joindre aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission. Elle tient également à féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection. Je suis convaincu que sous votre direction avisée, nous serons guidés avec efficacité dans nos délibérations. Vous pourrez compter sur le plein appui et la coopération de ma délégation dans cette noble tâche.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs demeure l'un des défis les plus graves pour l'humanité. L'éventualité de leur utilisation par des terroristes n'est pas qu'une simple hypothèse. Par ailleurs, l'intégrité du régime de non-prolifération nucléaire et la confiance placée en lui ont été mis à mal par plusieurs cas de non-respect, alors que le manque de progrès en matière de désarmement nucléaire accroît l'écart entre ceux qui ont le nucléaire et ceux qui ne l'ont pas.

Malgré tous les revers et les défis, le rôle central joué par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pilier de la non-prolifération et du

désarmement nucléaires, demeure intact, et il est capital que le régime soit renforcé et amélioré. La prochaine Conférence d'examen du TNP en 2010 sera un jalon important pour l'avenir du régime du TNP, c'est pourquoi nous devons déployer des efforts sérieux afin d'en assurer le succès.

À côté des efforts actuellement déployés pour réaliser l'universalité du TNP, nous pensons que les mécanismes de contrôle et de vérification du Traité doivent être renforcés grâce à l'universalisation du Protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cela revêt d'autant plus d'importance que l'on assiste à une renaissance de l'énergie nucléaire dans le contexte des défis posés par la crise énergétique et le changement climatique.

Le recours croissant à l'utilisation civile de l'énergie nucléaire étant devenu une tendance irréversible, nous devrions nous efforcer de diminuer les risques liés à l'augmentation de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. À cet égard, l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le lancement immédiat de négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles sont des questions prioritaires.

Le règlement pacifique de la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée est crucial pour une paix durable et la prospérité dans la péninsule coréenne et, au delà, pour la préservation de l'intégrité du régime de non-prolifération. La

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



République de Corée maintient fermement qu'une République populaire démocratique de Corée dotée de l'arme nucléaire ne saurait être tolérée et que cette question nucléaire doit être réglée pacifiquement, dans le cadre des pourparlers à Six.

Les pourparlers à Six se trouvent aujourd'hui à un tournant décisif. Il est nécessaire qu'au cours de la deuxième phase du processus de dénucléarisation convenue lors des pourparlers à Six, nous complétions les mesures, notamment par l'adoption d'un protocole de vérification. Nous devrions également entamer des négociations sur la nouvelle phase, au cours de laquelle la République populaire démocratique de Corée renoncerait à toutes les armes nucléaires et aux programmes nucléaires existants, conformément à la Déclaration conjointe du 19 septembre, adoptée par les pourparlers à Six.

À ce propos, le souhait récent de la République populaire démocratique de Corée de remettre en état ses installations est tout à fait regrettable. Nous prions instamment la République populaire démocratique de Corée de reprendre immédiatement le démantèlement de ses installations de façon à préserver l'élan suscité par les pourparlers à Six et à faire progresser le processus de dénucléarisation. À cette fin, le Gouvernement de la République de Corée sollicite l'appui continu de la communauté internationale.

Parallèlement, des efforts devraient être faits pour renforcer les règles en matière de désarmement pour d'autres types d'armes de destruction massive, notamment la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques.

La République de Corée accorde beaucoup d'importance à la mise en œuvre intégrale et effective de la Convention sur les armes chimiques et s'efforce au mieux de réaliser les objectifs de la Convention. À cet égard, nous notons avec satisfaction l'augmentation constante de la composition de cette convention et les progrès accomplis en ce qui concerne la destruction par les États parties de leurs stocks d'armes chimiques.

S'agissant de la Convention sur les armes biologiques, nous renouvelons notre engagement de tirer parti de l'élan suscité par la sixième Conférence d'examen des États parties et de progresser davantage vers la tenue de la septième Conférence d'examen. Nous nous félicitons également de la prorogation jusqu'en 2011 du mandat du Comité du Conseil de sécurité, établi conformément à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui joue un rôle

essentiel dans la limitation de la prolifération des armes de destruction massive vers des acteurs non étatiques. Nous notons avec satisfaction que la troisième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects est parvenue à élaborer un rapport (A/CONF.192/BMS/2008/3), qui comprend un ensemble de recommandations en vue de l'examen des quatre questions clef suivantes : l'aide internationale en matière de coopération, le courtage illicite; la gestion des stocks et la destruction des surplus et l'élaboration d'un instrument international destiné à permettre aux États d'identifier et de tracer, en temps voulu et de façon fiable, les armes légères et de petit calibre illicites. Afin de contribuer à ce processus, la République de Corée a accueilli, en mai dernier à Séoul, un atelier régional consacré à l'élaboration d'un instrument de traçage international et a joué un rôle de facilitateur pour la tenue de la troisième Réunion biennale consacrée au courtage illicite.

Nous nous félicitons également des rapports publiés à la suite des échanges de vues substantiels qui ont eu lieu entre les deux groupes d'experts gouvernementaux : le Groupe des experts gouvernementaux sur le commerce des armes et le Groupe d'experts gouvernementaux sur l'accumulation des stocks de munitions classiques en surplus. Concernant les armes à sous-munitions, la République de Corée est tout à fait consciente de la nécessité de diminuer les problèmes humanitaires engendrés par les armes à sous-munitions et appuie les initiatives internationales visant à réglementer leur utilisation. À notre avis, un examen approprié devrait être consacré, dans le cadre de ces négociations, aux différences qui existent entre les conditions de sécurité, les programmes militaires et les capacités économiques et technologiques de chaque État.

À cet égard, la Convention sur certaines armes classiques, à laquelle participent de nombreux pays qui fabriquent, utilisent et stockent de telles armes, constitue, de l'avis de ma délégation, le cadre idoine pour l'examen de cette question. La République de Corée espère que les négociations qui se dérouleront sein de cette convention seront couronnées de succès et permettront la création, en novembre prochain, d'un instrument international destiné à palier les incidences, sur le plan humanitaire, des armes à sous-munitions.

Avant de terminer mon intervention, ma délégation souhaiterait appeler l'attention sur la Conférence conjointe Nations-Unies-République de Corée consacrée aux questions de désarmement et de non-prolifération, qui, chaque année depuis 2002, est l'hôte de la République de Corée et du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies. Cette conférence se réunira sur l'île de Jeju, du 24 au 26 novembre prochains, sur le thème « Renaissance nucléaire et TNP : renforcement des trois piliers du TNP ». Nous espérons qu'elle sera l'occasion unique d'un vaste échange de vues sur les trois piliers du TNP et contribuera aux efforts internationaux en faveur de la réussite du processus d'examen de 2010.

Enfin, qu'il me soit permis de faire quelques brèves remarques concernant le projet de résolution que la République de Corée et l'Australie soumettront à l'examen de la Première Commission et qui s'intitule provisoirement: « Prévention des activités de courtage illicites ». Partant du principe que toutes les activités de prolifération peuvent être abordées efficacement en mettant l'accent sur le courtage illicite en soi, le projet de résolution appelle les États à adopter, sur le plan national, des lois et/ou des mesures appropriées et encourage les États à appliquer pleinement les traités, instruments et résolutions internationaux pertinents existants. Le projet de résolution réaffirme que de tels actes ne devraient pas faire obstacle au commerce légitime et souligne également le droit inhérent des États de définir le champ d'application et le contenu spécifiques de leurs réglementations nationales. Nous appelons tous les États à appuyer ce projet de résolution.

M. MacKay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de vous voir, Monsieur le Président, assumer la présidence de la Première Commission. Sachez que vous pourrez compter sur le plein appui de ma délégation dans l'accomplissement du programme de travail de la Commission.

Les progrès réalisés en matière de désarmement en 2008 sont dus à la volonté de la communauté internationale de répondre aux incidences humanitaires des armes à sous-munitions, bien qu'ils aient été accomplis en dehors du confort des cadres traditionnels et consensuels de limitation des armements. La nouvelle Convention sur les armes à sous-munitions, appuyée par plus 100 États, en mai dernier, témoigne du bien fondé du partenariat engagé entre le désarmement, les experts humanitaires et la société civile afin de parvenir à des avancées substantielles

pour les populations civiles sur le terrain. La Nouvelle-Zélande s'enorgueillit d'appartenir au groupe principal de pays qui conduit le processus d'Oslo, et le 3 décembre prochain à Oslo, elle signera, avec de nombreux autres pays, ce traité. Il convient que nous fassions en sorte que toute avancée obtenue au titre de la Convention sur les armes classiques vienne compléter cette réalisation humanitaire majeure.

La Réunion biennale des États chargés d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects a démontré également, cette année, que ce consensus ne devait pas être un objectif en soi. Nous nous réjouissons que la Réunion biennale ait enregistré des progrès substantiels en adoptant plusieurs mesures précises destinées à renforcer les travaux de la communauté internationale sur les armes légères et remettre sur la bonne voie la mise en œuvre du Programme d'action, après des années d'incertitude.

Les progrès réalisés par le groupe d'experts gouvernementaux dans l'examen des perspectives de parvenir à un traité sur le commerce des armes sont également encourageants. La Nouvelle-Zélande continue d'appuyer fermement l'élaboration d'un nouvel instrument international, juridiquement contraignant, régissant le commerce des armes légères et de petit calibre, en tant que l'aboutissement de ce travail.

Si des progrès ont été possibles sur certaines questions de désarmement en 2008, les contraintes imposées par le consensus ont encore freiné les initiatives en faveur d'une reprise des négociations à la Conférence du désarmement. Nous pensons toujours que le recours aux outils de procédure pour empêcher le lancement de négociations constitue un emploi pour le moins regrettable et inutile du principe de consensus, eu égard notamment aux différents types de garanties exigées pendant les phases de négociation et d'adoption, au cours des travaux de la Conférence du désarmement, afin de veiller à la préservation des intérêts de sécurité de chaque État. Nous appuyons les récentes propositions tendant à ce que la Conférence réexamine ses mécanismes de procédure en 2009, et nous exhortons l'ensemble des délégations à la Conférence à faire preuve d'une souplesse maximale, permettant ainsi à la Conférence de reprendre ses négociations de fond.

Bâtir un monde exempt d'armes nucléaires demeure une des principales priorités de la communauté internationale. Il est évident que le Traité

sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) exige un sens de l'investissement et une énergie renouvelés de la part de tous les États parties à ce traité en vue de sa mise en œuvre intégrale. Pour la Nouvelle-Zélande, le désarmement nucléaire, la révision de la doctrine nucléaire, la transparence, les mesures de confiance et la levée de l'état d'alerte des armes nucléaires constituent des domaines prioritaires. Je reviendrai davantage sur ces questions lorsque nous aborderons le thème du désarmement nucléaire au cours de nos travaux.

Nous saluons le travail accompli par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et son Directeur général, Mohamed ElBaradei, dans la vérification de l'utilisation à des fins exclusivement pacifiques de la technologie nucléaire. Le protocole additionnel de l'AIEA se révèle être un outil indispensable à cet égard et constitue, de l'avis de la Nouvelle-Zélande, le critère actuel en matière de vérification. Nous prions instamment les États qui n'ont pas encore conclu de protocoles additionnels avec l'Agence de s'y employer sans tarder.

La Nouvelle-Zélande partage les craintes de la communauté internationale concernant les questions relatives au programme nucléaire iranien. L'incapacité de l'Iran à se conformer aux dispositions figurant dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'AIEA continue d'être un sujet sérieux. Nous demandons à l'Iran de se conformer immédiatement à ces résolutions et de coopérer pleinement avec l'AIEA dans ses efforts pour identifier la nature des activités passées et présentes de l'Iran dans le domaine nucléaire.

La Nouvelle-Zélande se félicite des tentatives actuelles en faveur de la dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée. Nous continuerons d'appuyer les initiatives internationales visant à encourager la République populaire démocratique de Corée à honorer entièrement les engagements pris au cours des pourparlers à Six, suivant un calendrier acceptable. Toutefois, la décision récente de la République populaire démocratique de Corée de reprendre ses capacités nucléaires remet gravement en cause sa bonne foi et la confiance nouée avec la communauté internationale. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à se conformer pleinement à ses obligations internationales, notamment en se soumettant rapidement aux garanties de l'AIEA et du TNP.

La Nouvelle-Zélande continue d'appuyer le Partenariat mondial du Groupe des Huit (G-8) contre la

prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. Grâce à ce partenariat, nous avons contribué cette année au projet japonais de démantèlement d'un sous-marin nucléaire hors service dans l'extrême Est de la Russie. La Nouvelle-Zélande prouve ainsi, de manière tangible, son attachement à l'amélioration de la sécurité internationale.

Enfin, nous avons accompli des progrès substantiels en 2008. La conclusion d'un nouvel instrument interdisant les armes à sous-munitions aura des incidences significatives sur le plan humanitaire s'agissant de la protection des populations civiles dans les situations de conflit. Le nouvel élan apporté au Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre permettra aux États de lutter plus efficacement contre ces armes, qui, chaque jour, ont les incidences les plus graves sur les populations civiles.

Notre tâche est cependant loin d'être achevée. La Conférence du désarmement est le lieu où les mécanismes liés aux procédures de consensus devraient être davantage explorés en vue du lancement de négociations en 2009, conformément aux vœux de l'immense majorité des membres de la Conférence. Nous devons poursuivre la réalisation de progrès tangibles dans la mise en œuvre des objectifs du TNP d'ici à 2010. Cela exigera un investissement et un engagement renouvelés de la part de tous les États parties. La Nouvelle-Zélande est résolue à jouer un rôle constructif et efficace dans ces processus internationaux sur la sécurité et dans d'autres.

J'aimerais vous remercier une fois encore, Monsieur le Président, d'avoir pris la présidence de la Commission et dire combien nous nous félicitons de travailler sous votre direction.

M^{me} Rocca (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La délégation américaine tient à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection. Elle félicite également les autres membres du Bureau pour leur élection. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec vous et vous promettons notre soutien dans vos efforts pour faire en sorte que la présente session de la Première Commission soit couronnée de succès.

Les États-Unis continuent de jouer un rôle central en matière de désarmement et de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. J'aimerais souligner aujourd'hui plusieurs réalisations fondamentales que nous avons accomplies ces dernières années. Les États-Unis ont pris et continuent de prendre des mesures sans précédent pour réduire leurs stocks

nucléaires. Le niveau de désarmement des États-Unis et de l'ancienne Union soviétique est, depuis la fin de la guerre froide, sans précédent. Les États-Unis continuent d'œuvrer efficacement, au sein de la Conférence du désarmement, à la tenue de négociations sur un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles. À notre avis, une interdiction de la production de matières fissiles aux fins d'armes nucléaires et d'autres dispositifs nucléaires explosifs améliorerait la non-prolifération des armes nucléaires à l'échelle mondiale. Nous avons présenté un projet de traité en 2006 et appelons toutes les nations à se joindre à nous pour observer un moratoire sur la production de matières fissiles à ces fins.

Parallèlement à la réduction de nos stocks nucléaires, nous avons introduit des changements concrets dans notre politique nucléaire au niveau national, qui ont réduit notre dépendance à l'égard des armes nucléaires. Au début de son mandat, le Président Bush a demandé une réorientation fondamentale de la position des forces stratégiques des États-Unis. Ainsi, l'examen de la position nucléaire des États-Unis a permis de mettre sur pied un nouveau cadre politique mettant moins l'accent sur le rôle des forces nucléaires comme moyen de dissuasion et davantage sur les capacités classiques et une base industrielle solide. Ce changement important offre aux Présidents des États-Unis davantage d'informations, de choix, tant offensifs que défensifs, et davantage de temps pour arrêter des décisions cruciales.

Le principal défi en matière de sécurité auquel est confronté le monde découle des tentatives d'extrémistes et d'États violents de se doter d'armes de destruction massive. Certains gouvernements ont exprimé leur volonté de transférer des armes perfectionnées ou des techniques de fabrication d'armes sensibles vers d'autres États ou d'appuyer des groupes terroristes. Certains ont commis des actes qui suscitent de vives craintes quant à leur respect des obligations qui leur incombent de ne pas mettre au point, produire, stocker ou employer des armes chimiques ou biologiques et de ne pas procéder à des recherches dans ce domaine.

Les forces nucléaires continuent encore de représenter une capacité de dissuasion cruciale, et une dissuasion élargie est la clef des alliances des États-Unis, tant dans le cadre du Traité de l'Atlantique Nord qu'en Asie. Néanmoins, nous admettons que nous pouvons maintenir ces engagements de sécurité tout en procédant à des réductions significatives dans notre

arsenal nucléaire. En 2001, les États-Unis ont achevé la mise en œuvre de toutes les réductions d'armements stratégiques offensifs exigées par le Traité de réduction des armements stratégiques (START), et les États-Unis et la Fédération de Russie poursuivent des discussions sur un accord après START juridiquement contraignant.

En vertu du Traité de Moscou de 2002 entre les États-Unis et la Russie, les États-Unis sont convenus de réduire le nombre de leurs armes nucléaires stratégiques opérationnelles déployées de 1 700 à 2, 200 d'ici à 2012. En plus de ce Traité, le Président Bush a décidé, en 2004, qu'en huit ans, tous les stocks d'armes nucléaires des États-Unis, tant en réserve que déployés, diminueraient de près de 50 % depuis son entrée en fonction. Cet objectif a été atteint en cinq ans, de sorte qu'il a décidé que les stocks seraient réduits de 15 % supplémentaires d'ici à 2012. D'ici à 2012, tous les stocks d'ogives nucléaires stratégiques auront atteint leur plus bas niveau depuis les années 50, avec une diminution de 80 % par rapport à leur niveau de 1990.

Les armes chimiques et biologiques demeurent une menace émanant de programmes d'État, de groupes terroristes et d'acteurs isolés. Aucun pays n'est à l'abri de la menace d'une maladie ou de l'emploi intentionnel d'un agent biologique. Les progrès scientifiques ont franchi la ligne entre ce qui est et ce qui n'est pas une arme et ont élargi la disponibilité des produits chimiques utilisables comme armes. Nous devons veiller de près à cette situation, afin que ces progrès ne puissent être utilisés à des fins malveillantes. Les États-Unis encouragent tous les États parties à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques à coopérer avec nous, afin de répondre à cette menace grandissante.

Ces nouveaux défis en matière de sécurité rappellent combien il importe de poursuivre et d'accroître le respect à l'égard des accords de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement. Nous assistons aujourd'hui à un vaste consensus s'agissant du strict respect de ces accords et de leur importance fondamentale pour la paix et la sécurité internationales. Avec les États Membres des Nations Unies concernés, les États-Unis s'emploient à renforcer ce consensus et présenteront, à la présente session de la Première Commission, un projet de résolution fondé sur la résolution 60/55, adoptée en 2005, relative à l'importance du respect. Nous espérons que ce consensus international sur cette question se traduira par un large appui à ce projet de résolution.

Les États-Unis se sont toujours opposés aux propositions visant un contrôle de l'espace par les armements, car le régime actuel régissant l'espace est suffisant pour garantir à toutes les nations un accès sans entrave à l'espace. Nous sommes cependant désireux d'étudier les initiatives fondées sur des mesures volontaires de transparence et de confiance, visant à résoudre les problèmes concrets liés à l'utilisation de l'espace. Dans cet esprit, nous avons entamé un dialogue transatlantique avec l'Union européenne sur des mesures privilégiant une approche pragmatique et élargie de la sécurité spatiale. C'est donc avec regret que nous relevons l'incapacité de parvenir cette année à un accord avec la Russie et la Chine sur un projet de résolution soumis à l'Assemblée générale, en vue d'étudier la viabilité de nouvelles mesures volontaires de transparence et de confiance.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue le socle de nos efforts en matière de non-prolifération nucléaire et demeure l'outil le plus universel dont nous disposons. Toutefois, le TNP est aujourd'hui confronté à d'immenses défis, le plus important étant le non-respect à l'égard de ses dispositions essentielles en matière de non-prolifération. Pour remédier à ce problème, les États-Unis se sont résolument employés, de concert avec la communauté internationale, à lutter contre la prolifération des armes de destruction massive, à encourager les États qui ne respectent pas leurs obligations à l'égard de la non-prolifération à changer d'attitude et à renforcer la non-prolifération au niveau international.

Ainsi, le réseau A. Q. Khan – organisation particulièrement dangereuse en raison de son caractère clandestin – a été identifié et démantelé. Non seulement nous l'avons fait tomber, mais, en étroite coopération avec nos alliés, nous avons utilisé les renseignements recueillis pour permettre à nous-mêmes et à d'autres de prendre des décisions plus efficaces sur le plan de la sauvegarde des armes nucléaires et de leur infrastructure dans l'avenir. De plus, nous avons lancé l'Initiative sur la sécurité en matière de prolifération, partenariat multinational sans précédent en vue de combattre le trafic illicite des armes de destruction massive. L'objectif de l'Initiative consiste à aborder la question centrale, à savoir empêcher ceux qui participent à la prolifération de transférer des armes de destruction massive, leurs vecteurs et les matières connexes en utilisant les canaux du commerce mondial. L'Initiative a été lancée il y a cinq ans, et aujourd'hui, 90 pays ont entériné ses principes.

Comme il est reconnu dans une résolution récemment adoptée par le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la décision stratégique de la Libye de renoncer à ses armes de destruction massive ainsi qu'au terrorisme constitue une autre percée majeure dans le renforcement des efforts en matière de non-prolifération. Cette décision a permis à la Libye de retrouver sa place au sein de la communauté internationale.

Les efforts que nous déployons avec les nations partenaires dans les pourparlers à Six ont connu des hauts et des bas, mais nous pensons avoir trouvé un moyen grâce auquel la Corée du Nord peut mettre fin totalement et définitivement à son programme nucléaire. La coopération entre les États-Unis, la Russie, la Chine, le Japon et la Corée du Sud sur cette question montre combien des approches multilatérales peuvent être appliquées, y compris pour résoudre les problèmes internationaux les plus complexes.

Dans le cas de l'Iran, nous avons réuni une coalition internationale d'États en vue de traiter d'un problème ayant des incidences sur l'ensemble des États Membres des Nations Unies. Dans trois résolutions des Nations Unies prévoyant des sanctions un message clair a été adressé aux Iraniens afin qu'ils renoncent à leurs ambitions dans le domaine des techniques pouvant conduire à la fabrication d'armes nucléaires et acceptent l'offre généreuse de la communauté internationale de les aider à mettre au point un programme nucléaire exclusivement pacifique.

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est un autre exemple de coopération internationale destinée à créer des outils efficaces pour combattre la prolifération. La mise en œuvre intégrale et effective de cette résolution accroîtrait la sécurité internationale et offrirait des possibilités applicables à d'autres priorités nationales, tels qu'un contrôle accru sur le commerce et l'exportation et la diminution des menaces pesant sur la santé et la sécurité.

Les États-Unis continueront à jouer un rôle central dans la promotion et la défense des régimes internationaux de non-prolifération et la lutte contre les initiatives visant à leur porter atteinte. Nous continuerons également à prendre des mesures visant à mettre la communauté internationale à l'abri du risque de guerre nucléaire. Cependant, comme nous le savons tous, les défis demeurent, et, en tant que communauté internationale, nous ne devons pas faillir dans notre détermination à y répondre. Notre délégation est

encouragée par le travail accompli cette année, et nous ne ménagerons aucun effort pour préserver cet élan.

M. Lwin (Myanmar) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation du Myanmar et en mon nom propre, j'ai le grand plaisir de vous adresser nos chaleureuses félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que sous votre direction éclairée et avisée, nos travaux seront couronnés de succès. Je tiens également à rendre hommage, au nom de ma délégation, aux autres membres du Bureau. Vous pourrez compter sur notre entière coopération dans l'accomplissement de votre tâche.

Nous souscrivons pleinement à la déclaration faite, à la deuxième séance de la Commission, par le représentant de l'Indonésie, au nom des pays du Mouvement des pays non alignés.

À n'en pas douter, l'existence et la prolifération des armes de destruction massive constituent une grave menace pour l'humanité. Cette menace, renforcée par le terrorisme, accroît la vulnérabilité de la sécurité mondiale. S'agissant des armes de destruction massive, nous pensons que le désarmement nucléaire devrait se voir accorder la principale priorité dans l'ordre du jour sur la limitation des armements et le désarmement.

Nous regrettons vivement que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2005 n'ait pu aboutir à issue constructive. Le Myanmar a toujours estimé considéré le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire comme étant deux processus interdépendants et se renforçant mutuellement. Toutefois, à notre grand regret, la Conférence d'examen de 2005 a mis au jour un écart important entre les nations possédant des armes nucléaires et les nations qui se sont prononcées contre l'option nucléaire. À notre avis, les États dotés d'armes nucléaires devraient honorer l'engagement ferme, qu'ils ont pris lors de la Conférence d'examen de 2000 du TNP, de procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires. La volonté d'honorer ce ferme engagement doit encore se traduire par la mise en œuvre intégrale des 13 mesures concrètes arrêtées lors de la Conférence.

Ces 10 dernières années, le Myanmar a présenté ici même des projets de résolution complets sur le désarmement nucléaire, qui reflètent les vues de la majorité des pays appartenant au Mouvement des pays non alignés. Cette année ne fera pas exception. Nous

présenterons à nouveau, en Première Commission, un projet de résolution portant sur le désarmement nucléaire. Nous souhaitons qu'il bénéficie de l'écrasante majorité des États Membres.

Le Myanmar a toujours souligné qu'il importe de réaliser l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) et au TNP. Nous nous félicitons de la Déclaration publiée à l'issue de la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tenue à Vienne en septembre 2007, qui a demandé aux États qui ne l'avaient pas encore fait de signer et ratifier le Traité sans retard. Si l'entrée en vigueur du TICEN est loin d'être acquise, nous sommes encouragés par le nombre plus élevé d'États qui ont ratifié le Traité. Le Traité jouit désormais d'un soutien quasi universel, 179 pays l'ayant signé et plus de 80 % d'entre eux l'ayant ratifié.

J'aimerais aborder maintenant une autre question qui pourrait avoir de graves incidences sur la paix et la sécurité du monde entier. Je veux parler de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui est une des questions centrales de la Conférence du désarmement et une autre préoccupation de poids. Les intérêts communs de l'humanité tout entière dans l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques devraient être reconnus. Le Myanmar a toujours appuyé les projets de résolution sur ce sujet, présentés chaque année par l'Égypte et le Sri Lanka, ces dernières années. Il est urgent de négocier et conclure, dès que possible, un instrument international juridiquement contraignant en vue de prévenir le placement d'armes de l'espace, les instruments existants ne permettant pas de résoudre totalement cette question. Le Myanmar appuie l'attitude de la Commission du désarmement. Nous saluons et appuyons les récentes initiatives de la Chine et de la Fédération de Russie, au sein de la Conférence du désarmement, pour aboutir à un tel traité.

Les mesures de transparence et de confiance concernant l'espace doivent être encouragées dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est urgent de négocier et conclure, dès que possible, un instrument international en vue de prévenir le placement d'armes dans l'espace. Nous estimons que la Conférence du désarmement a un rôle fondamental à jouer à cet égard. S'il convient de mettre l'accent sur la question des armes de destruction massive, il n'est cependant pas possible que passions sous silence le défi posé par les armes légères et de

petit calibre. Ces armes continuent de tuer et de blesser des centaines de milliers de personnes chaque année à travers le monde. Nous accordons beaucoup d'importance au Programme d'action de 2001 sur les armes légères. Les deux questions centrales liées au commerce illicite des armes légères et de petit calibre, à savoir le strict contrôle de la détention privée d'armes légères et la prévention de la fourniture d'armes légères à des groupes non étatiques, doivent faire l'objet d'un examen approprié. Avec d'autres membres de l'ANASE, le Myanmar œuvrera, aux niveaux régional et international, à la mise en œuvre effective du Programme d'action.

J'en viens maintenant aux travaux de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. La Conférence du désarmement peut encore parvenir à un accord sur un programme de travail et entamer un véritable travail de fond. Un accord sur un programme de travail constitue pour nous la plus haute priorité de la Conférence du désarmement. Nous espérons sincèrement que les parties intéressées feront la preuve de leur attachement au processus de désarmement et de leur volonté politique de surmonter l'impasse.

Nous voudrions toutefois exprimer notre gratitude aux présidents successifs de la Conférence du désarmement en 2008, qui ont mené des consultations intensives et tenté différentes initiatives en vue d'aboutir à un consensus sur un programme de travail, en convoquant notamment des réunions plénières officielles et informelles et des sessions interactives sur le climat international en matière de sécurité.

Enfin, malgré l'impasse qui caractérise les travaux de la Conférence du désarmement, cette tendance négative ne doit pas altérer notre détermination. Nous devons nous employer, de façon constructive, avec une détermination et une volonté politique renouvelées à apaiser les craintes légitimes de la communauté internationale en matière de sécurité.

M. Habib (Liban) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de la Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Je tiens à vous assurer du plein appui de ma délégation, de façon que vous puissiez conduire la présente session vers une issue positive.

Les conflits armés dont plusieurs régions du monde sont le théâtre, notamment la région du Moyen-

Orient, ont connu des changements importants en ce qui concerne leur nature, leur morcellement et la diversité des groupes armés impliqués. Cette nouvelle réalité confère beaucoup d'importance au travail réalisé par la Commission et l'ensemble des mécanismes de désarmement, car ils sont désormais appelés non seulement à mettre fin aux conflits armés, mais aussi à étudier la question même du maintien de la paix. Ces mécanismes sont appelés à renforcer les institutions au sein des États et à palier les faiblesses et les défauts, l'objectif étant un développement humanitaire durable et l'élimination de la pauvreté.

Alors que différents types d'armes classiques attisent les conflits régionaux et que le commerce de ces armes doit être réglementé afin de prévenir leur trafic illicite, les questions liées aux armes de destruction massive, à la prolifération du terrorisme international et au risque que des terroristes acquièrent de telles armes, qu'il s'agisse d'armes nucléaires, biologiques ou chimiques, revêtent tout autant d'importance, si l'on songe aux risques qu'elles représentent pour l'existence même de l'humanité.

Il ne fait aucun doute que l'objectif ultime consiste à parvenir à un désarmement général et complet dans le cadre du droit international. Cet objectif ne peut être atteint que par des mécanismes multilatéraux et des solutions acceptées conformément à la Charte des Nations Unies. D'où le rôle fondamental joué par la Commission et la Conférence du désarmement, principale instance internationale de négociation dans ce domaine.

Si la dernière série triennale de négociations au sein de la Commission du désarmement s'est achevée au printemps sans parvenir à un consensus sur des mesures de non-prolifération nucléaire et de confiance, cela ne doit pas nous freiner dans nos efforts pour aboutir à un consensus sur l'ordre du jour du prochain cycle de négociations. Cela ne doit pas non plus nous empêcher de réunir la volonté politique nécessaire pour progresser vers une nouvelle série de négociations, au sein de la même instance, ou vers les préparatifs de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Il est essentiel que nous traitions de la question des armes légères et de petit calibre, source de conflits internes et régionaux, si l'on veut réunir les conditions nécessaires à la sécurité. Cela permettrait de contribuer au développement et à la prospérité de toutes les sociétés humaines. C'est pourquoi il importe que soit mis en place un contrôle efficace de la production et de

l'acquisition de ces armes, de leur stockage, de leur emploi légitime, de leur importation et de leur exportation. Le contrôle de l'utilisation de ces armes après les conflits est tout aussi important, tout comme la mise en œuvre de mesures de confiance dans ce domaine.

À cet égard, il importe de souligner la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies de 2001 sur les armes légères. Il importe également de veiller à ce que l'on dispose de ressources humaines et financières appropriées et de l'expérience nécessaire pour la mise en œuvre du Programme. En outre, ces efforts doivent s'inscrire dans un cadre plus large. Ils doivent régir le commerce des armes en général, par le biais d'un instrument multilatéral, tel qu'un traité sur le commerce des armes classiques, lequel devrait également porter sur les sources d'approvisionnement. Je fais référence ici au trafic d'armes qui attise les conflits armés et non pas au droit des États de posséder les armes nécessaires à la sauvegarde de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale.

Tout en appelant à la mise en œuvre des mécanismes multilatéraux régissant les armes classiques, qui jouent un rôle déterminant dans la prolongation des conflits armés, nous ne minimisons pas l'importance d'un examen des causes profondes de ces conflits, notamment du problème de l'occupation étrangère. J'aimerais donc appeler à une réglementation de ces armes au niveau international, ainsi qu'à la réglementation du trafic de ces armes, qui ont de graves incidences longtemps après les conflits – une situation dont mon pays a beaucoup pâti – à savoir les munitions non explosées telles que les bombes à sous-munitions et les mines antipersonnel.

Ainsi, lors de la dernière agression israélienne, en juillet 2006, Israël a utilisé entre 2,6 et 4 millions de bombes à sous-munitions, d'après une estimation du programme de déminage des Nations Unies au Liban, que nous remercions pour sa contribution au déminage, ainsi que de nombreux pays amis et frères. Il y a deux jours, ce programme s'est vu attribuer le prix Nansen à Genève. Les mines antipersonnel déployées pendant de nombreuses années par Israël au Sud Liban continuent d'être une source de problèmes pour la vie quotidienne et entraînent des souffrances pour ceux qui vivent dans cette région, notamment parce qu'Israël refuse de fournir les cartes indiquant l'emplacement des mines et bombes à sous-munitions.

Je tiens à assurer l'Assemblée du plein appui du Liban au processus d'Oslo, qui vise l'élaboration d'un

traité international sur les armes à sous-munitions. Le Liban accueillera un atelier régional en novembre prochain. La réglementation du commerce et de l'emploi des armes classiques revêt tout autant d'importance que l'examen des questions portant sur les armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques.

Dans cet ordre d'idée, j'ai le plaisir d'indiquer que le Liban deviendra partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et qu'il déposera rapidement ses instruments à cet égard.

Nous tenons à souligner ici combien il importe que tous les États deviennent parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), mettent en œuvre toutes ses dispositions, afin de réaliser la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire, et appuient également le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. De plus, tous les États doivent coopérer au succès de la Conférence d'examen du TNP en 2010. En effet, l'échec de cette conférence, ajoutée au défi que constitue la mise en œuvre du Traité, risquerait de menacer le régime de non-prolifération aux niveaux régional et international.

Si le Liban appuie résolument la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, nous tenons à rappeler qu'Israël est le seul État au Moyen-Orient à disposer de telles armes, qu'il n'a pas adhéré au TNP et qu'il n'a pas permis l'accès à ses installations aux fins d'un contrôle par l'AIEA.

Nous espérons que la présente session parviendra à insuffler un nouvel élan aux mécanismes de désarmement et à leur mise en œuvre.

M. Del Rosario Ceballos (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Au nom de la délégation de la République dominicaine, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président – Ambassadeur Marco Antonio Suazo de la République sœur du Honduras – pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je saisis également l'occasion qui m'est offerte pour remercier votre prédécesseur à la présidence, l'Ambassadeur Paul Badji du Sénégal, pour ses efforts et sa direction. Nous remercions l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, pour la déclaration qu'il a faite à la deuxième séance.

La République dominicaine s'associe entièrement aux déclarations faites par l'Indonésie au nom du

Mouvement des pays non alignés et par le Mexique au nom du Groupe de Rio. Sans préjudice de leurs importantes déclarations, je saisis cette occasion pour faire la déclaration suivante en ma qualité de représentant de mon pays, la République dominicaine.

La République dominicaine estime que le désarmement devrait rester un domaine prioritaire au sein des Nations Unies et prie instamment l'ensemble des États Membres des Nations Unies de faire preuve de la volonté politique nécessaire à un véritable changement, qui nous conduise à l'élimination des menaces existantes et potentielles à la paix et à la sécurité internationales. Notre engagement de veiller à la paix et la sécurité internationales devrait nous permettre de transformer nos paroles en actes. Nous devons agir sur la base du bien commun et n'accorder la priorité aux intérêts individuels qu'en cas de nécessité absolue. L'état actuel du mécanisme de désarmement, à l'égard duquel nous avons une responsabilité collective, reflète la nécessité d'une meilleure parité dans nos efforts pour réaliser des progrès dans le domaine du désarmement. Nous mettons en garde contre les dangers qui pourraient survenir s'il n'est pas remédié à la situation actuelle.

Pour la République dominicaine, il existe un lien évident entre le désarmement et le développement. Des efforts devraient être déployés afin de consacrer davantage de ressources au développement et moins aux armements, ce qui permettrait de satisfaire les besoins fondamentaux de l'homme.

La République dominicaine accorde la plus haute importance à l'examen de la question du trafic illicite des armes légères et de petit calibre, en raison de ses incidences négatives potentielles sur la sécurité interne de nos nations. Je préconise l'adoption de mesures plus strictes pour répondre à un fléau qui a des liens étroits avec d'autres activités illicites, tels que le crime organisé, le trafic de stupéfiants et le terrorisme, qui constituent des menaces pour la vie et la dignité humaines.

Consciente de ces liens puissants et résolue à palier les conséquences du trafic illicite d'armes, la République dominicaine a lancé le programme « Quartiers sûrs », qui vise à enrayer la criminalité dans les quartiers en faisant coïncider le travail de la police nationale avec les exigences des citoyens, encourageant ainsi la participation des citoyens à la lutte contre le crime. Dotée d'une Force de sécurité spécialisée aux frontières, la République dominicaine a démontré sa détermination, tout comme Haïti, avec

l'aide de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à lutter contre les flux d'armes légères illicites par nos frontières communes.

Parmi les mesures internationales que nous voudrions voir adoptées pour faire face au danger que constitue le trafic illicite des armes légères et de petit calibre figurent la création d'instruments juridiquement contraignants portant sur la courtage illicite, le marquage et le traçage des armes et l'examen de la question des munitions, qui est intrinsèquement liée à celle du trafic d'armes. Nous appuyons également la création d'un instrument juridiquement contraignant sur l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques. Nous jugeons important le travail réalisé par le groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la viabilité, le champ d'application et les paramètres d'un instrument global, juridiquement contraignant, portant sur l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques. Nous espérons que des progrès continueront d'être réalisés sur la voie de l'adoption d'un traité sur le commerce des armes.

La troisième Réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects s'est achevée par l'adoption d'un rapport. Il ne faut cependant pas que nous relâchions nos efforts pour combattre le fléau que constitue le trafic illicite des armes légères et de petit calibre. À notre avis, une coopération et une aide internationale s'imposent pour garantir la pleine application du Programme d'action et assurer que le suivi de ce programme soit clairement défini.

La République dominicaine réaffirme son soutien au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à son universalité et souligne que tous les articles de cet important traité doivent être pleinement mis en œuvre. À cet égard, nous défendons le droit de chaque pays de mettre au point, produire et utiliser l'énergie à des fins exclusivement pacifiques, sans discrimination, et de procéder à des recherches dans ce domaine. Nous réaffirmons également notre ferme appui aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Près de 40 années se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur du TNP. Tout en admettant que, pendant ces années, d'importants progrès ont été accomplis dans son application, force est d'admettre que certains engagements n'ont toujours pas été honorés. Notre pays fait partie de la première zone exempte d'armes

nucléaires à forte densité de population, établie par le Traité de Tlatelolco, c'est pourquoi nous encourageons la création et l'extension de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, car cette démarche fait partie intégrante des efforts réalisés pour atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous pensons que la conclusion d'un accord juridiquement contraignant interdisant la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs nucléaires explosifs renforcerait les initiatives visant à prévenir la prolifération de ces armes. L'entrée en vigueur et l'universalité du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) permettrait aussi de limiter leur mise au point quantitative et qualitative. Forte de cette conviction, la République dominicaine a ratifié l'année dernière le TICEN.

La République dominicaine accorde également beaucoup d'importance à l'élimination totale d'autres armes de destruction massive. Notre pays est Partie à la Convention sur les armes biologiques, et il est vraisemblable qu'il déposera ses instruments de ratification de la Convention sur les armes chimiques avant la fin de cette année, témoignant par là son attachement à l'universalité de ces deux conventions.

La République dominicaine est préoccupée par l'emploi d'armes à sous-munitions en raison des souffrances intolérables qu'elles causent aux victimes. Nous saluons les résultats obtenus par la Conférence diplomatique de Dublin sur les armes à sous-munitions, à laquelle nous avons participé en mai 2008. Nous considérons ces avancées – une convention interdisant l'emploi d'armes à sous-munitions et visant leur élimination totale – comme un progrès significatif dans le domaine du droit humanitaire international.

Nous pensons également qu'il importe de consacrer une attention accrue aux dangers que représentent les mines antipersonnel. La République dominicaine, qui n'a jamais subi le fléau des mines antipersonnel, sollicite la coopération et l'assistance de la communauté internationale en faveur des activités de déminage et exprime sa solidarité avec les victimes des effets dévastateurs de ces mines.

La protection de la mer des Caraïbes revêt beaucoup d'importance. La mer des Caraïbes est notre mer. Comme d'autres pays de la région, la République dominicaine dépend de la mer des Caraïbes pour son économie. Mon pays tire énormément parti du tourisme, comme le prouvent les 4 millions et plus de touristes qui s'y sont rendus l'année dernière, dont la plupart sont

venus profiter de la douceur de nos plages et, bien sûr, de la mer. Puisque le tourisme fait partie intégrante de notre économie, nous estimons que la protection de la mer des Caraïbes est une question de sécurité nationale. À cet égard, nous accordons beaucoup d'importance à l'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution, intitulé « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir » et nous invitons tous les États Membres à appuyer cette initiative dans le cadre de la Deuxième Commission. Par conséquent, nous réitérons une fois encore notre préoccupation face au danger que constitue le transport de matières radioactives. Nous ne doutons pas que la communauté internationale veillera scrupuleusement à l'application des mesures de sécurité pour le transport des matières radioactives.

M. Skjonsberg (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, pour votre élection et nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec vous.

Au cours de l'année écoulée, l'amélioration constatée en matière désarmement nous incite à un optimisme prudent. Nous avons noté des résultats tangibles dans un domaine et des progrès dans plusieurs autres. Cela nous donne de l'espoir, ce dont nous avons grand besoin pour la présente session de la Première Commission et pour l'avenir de l'ordre du jour du désarmement.

La Norvège salue la décision historique en matière de désarmement humanitaire, prise à Dublin, le 30 mai dernier, avec l'adoption par 107 États du texte de la Convention sur les armes à sous-munitions. Cette nouvelle convention interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des armes à sous-munitions. Elle traite également de l'aide aux victimes, du déblaiement des zones contaminées et de la destruction des stocks.

La Convention est le fruit du processus d'Oslo, processus ouvert, lancé en 2006, auquel ont participé des États, la société civile, le Comité international de la Croix-Rouge et les Nations Unies. La Convention reflète également les partenariats transrégionaux avec les pays touchés et ceux qui détiennent des stocks d'armes. Le résultat auquel nous sommes parvenus renforce, de manière significative, le droit humanitaire international. La Convention sur les armes à sous-munitions a créé une nouvelle norme internationale. Elle sera signée à Oslo, le 3 décembre 2008, et tous les États Membres des Nations Unies ont été invités à participer à la conférence de signature à Oslo.

Cette nouvelle convention et la Convention sur l'interdiction des mines font clairement apparaître que le multilatéralisme peut fonctionner et faire toute la différence sur le terrain. Nous devrions en tirer des leçons, alors que nous nous penchons sur les graves incidences humanitaires du commerce illicite des armes légères. La Norvège renouvelle son appui à la tenue rapide de négociations sur un traité relatif au commerce des armes ouvert sur l'avenir, qui s'appuie sur les principes du droit humanitaire internationale et les droits de l'homme.

Tous les États Membres partagent la responsabilité de faire progresser l'ordre du jour relatif à la limitation des armements. J'aimerais rappeler brièvement les efforts déployés par la Norvège l'année dernière.

Dans un livre blanc présenté au Parlement norvégien en mai dernier, notre Gouvernement a arrêté trois objectifs principaux dans ses efforts en matière de désarmement et de non-prolifération. Le premier consiste à s'employer à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive; le deuxième, à œuvrer à la sécurité et à la stabilité, au niveau le plus bas d'armement, par le biais d'accords contraignants en vertu du droit international et, le troisième, à œuvrer à l'élimination des armes classiques, source d'intolérables souffrances.

Ce livre blanc réaffirme l'objectif que s'est fixée la Norvège : parvenir à un monde exempt d'armes de destruction massive. L'emploi d'agents biologiques et chimiques comme armes est déjà interdit par le droit international. La Norvège s'emploie toujours à renforcer la Convention sur les armes biologiques et à toxines et la Convention sur les armes chimiques, tout en notant avec satisfaction que la situation d'ensemble est positive. La deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques a abouti à une issue fructueuse. Dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques, les États parties progressent de façon à la fois pragmatique et constructive.

Par ailleurs, l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires demeure encore lointain. Il est crucial que l'on crée de nouveaux partenariats afin de réaliser l'objectif à long terme que nous visons : l'élimination des armes nucléaires. Cela exigera – nous le savons – une approche progressive et nous n'obtiendrons de résultats notables que si nous bénéficions d'un appui politique, au plus haut niveau, et que si toutes les parties prenantes compétentes participent à ce processus. Tel a été le principal message de la conférence internationale qui s'est tenue

à Oslo, en février dernier, sur le thème « Vers un monde exempt d'armes nucléaires », à laquelle ont participé d'éminents experts du monde entier.

Il y a un consensus croissant autour de l'idée que l'existence de dizaines de milliers d'armes nucléaires n'augmente pas notre sécurité. Nous n'y parviendrons qu'en éliminant et en détruisant définitivement ces armes. Le désarmement nucléaire fait donc partie intégrante de nos efforts en matière de non-prolifération.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), afin qu'il devienne juridiquement contraignant, est une étape cruciale. Mais un ordre du jour global en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires doit comprendre d'autres mesures. Nous avons besoin de nouvelles interdictions plus strictes que celles prévues dans les traités existants en matière de maîtrise des armements, tels que le Traité sur les armements stratégiques offensifs et le Traité sur la limitation des armements stratégiques.

Nous devons négocier et conclure une interdiction juridiquement contraignante de la production de matières fissiles à des fins d'armes. Nous devons également résoudre le problème des stocks existants de matières fissiles. Nous devons envisager les moyens de diminuer l'importance des armes nucléaires dans les politiques de sécurité, grâce à la création de zones régionales exemptes d'armes nucléaires. Nous devons réduire le statut opérationnel des armes nucléaires déployées.

Les progrès obtenus dans le domaine du désarmement nucléaire faciliteront grandement nos efforts en matière de non-prolifération. En même temps, il est évident que nous parviendrons à éliminer totalement les armes nucléaires si nous disposons d'un solide régime de non-prolifération.

C'est pourquoi il est tout à fait regrettable que certains éléments du mécanisme multilatéral soient encore paralysés. Il est inacceptable que, depuis plus de 10 ans, la Conférence du désarmement n'ait enregistré aucun progrès. Si la Conférence ne produit rien, nous sommes en droit de nous demander si cette institution, sous sa forme actuelle, sert nos intérêts. Nous devrions nous poser la même question à propos de la Commission du désarmement. L'immobilisme conduira à la marginalisation et à l'inutilité. Afin de préserver notre crédibilité, nous devons aller de l'avant, même si les progrès sont lents.

La présente session de la Première Commission devrait, de l'avis de la Norvège, viser deux objectifs : premièrement, aboutir à un consensus sur la nécessité pour le mécanisme de désarmement multilatéral d'obtenir des résultats et, deuxièmement, convenir ensemble de la manière dont nous devrions traiter des menaces présentes et futures en matière de sécurité.

Nous nous réjouissons de coopérer avec nos collègues à la réussite de ces objectifs.

M. Al-Nassar (Qatar) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je vous adresse mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de la session de 2008 de la Première Commission. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau, auxquels je souhaite plein succès dans leur tâche. Je tiens à vous assurer de notre plein appui aux fins du succès de nos travaux. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour rendre hommage au Secrétaire général et à M. Sergio Duarte, Haut-Représentant aux affaires de désarmement, pour leurs efforts en matière de désarmement.

Je m'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'État du Qatar souligne l'importance du multilatéralisme pour renforcer le mécanisme de désarmement et empêcher son affaiblissement, car il joue un rôle essentiel pour répondre aux menaces à la paix et à la sécurité à travers le monde. À cette fin, le Qatar s'efforce constamment de renforcer le mécanisme de désarmement et de veiller à son fonctionnement. Nous soumettons des rapports de fond dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération au Bureau des affaires de désarmement, en tant que contribution à l'élaboration des rapports annuels du Secrétariat.

En outre, le Qatar accueille des ateliers et d'autres événements qui encouragent la formation et l'échange d'expériences et de compétences pour ce qui a trait à la mise en œuvre d'instruments internationaux relatifs à l'interdiction de tous types d'armes, qu'il s'agisse d'armes nucléaires, chimiques, biologiques, bactériologiques et à toxines, ainsi que de mines, et notamment au renforcement de la législation dans le domaine des droits de l'homme et du droit humanitaire international et de l'application d'instruments et de protocoles internationaux pertinents, en particulier les quatre Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels.

L'État du Qatar est sur le point de promulguer une législation nationale, grâce à laquelle il pourra s'acquitter des obligations qui lui incombent sur les plans national et international dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, en formant notamment des professionnels nationaux et en faisant œuvre de sensibilisation à la mise en œuvre et à la vérification dans ce domaine.

Dans ses relations internationales, le Qatar a mis l'accent sur le renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la réactivation des piliers sur lesquels repose le TNP, à savoir la non-prolifération, le désarmement et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Si le désarmement nucléaire est l'un des piliers fondamentaux dans l'ordre du jour du désarmement mondial, les travaux de la deuxième session du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen du TNP en 2010, qui s'est tenue cette année à Genève, n'ont pas abouti à une issue fructueuse en raison d'un manque de volonté politique à l'égard de la mise en œuvre des dispositions les plus importantes du Traité : une réduction des arsenaux nucléaires et un moratoire sur leur mise au point.

Le processus d'examen n'a pas su tirer parti de l'expérience des deux Conférences d'examen précédentes. Alors que les États doivent s'acquitter de la responsabilité de procéder à des examens de fond, certaines parties ont politisé cet exercice en faisant obstacle à la mise en œuvre des obligations internationalement acceptées. Dans ce contexte, des progrès importants ont été accomplis durant la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 2005. Ces progrès auraient dû être préservés, mais ils n'ont pu l'être par suite d'un non-respect des engagements internationalement convenus.

Ces accords comprenaient la prorogation indéfinie du Traité afin de garantir la permanence de l'engagement pris à l'égard du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire; le renforcement du mécanisme d'examen du Traité et l'accord des Parties à l'égard du Traité sur une série de principes et d'objectifs relatifs à la non-prolifération et au désarmement nucléaires, y compris la décision de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires.

Telle était la base de l'accord conclu entre les États arabes s'agissant de la prorogation indéfinie du Traité et de l'adhésion de tous les États arabes à ce traité. Malheureusement, l'obstination de certains États

à empêcher tout progrès dans la mise en œuvre de ces accords risque de compromettre le succès de la Conférence d'examen de 2010. La politisation a également été une des causes de l'incapacité de la Commission du désarmement à présenter des recommandations en vue de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire. L'adhésion d'Israël au TNP renforcerait la confiance qui nous est nécessaire pour remédier aux nombreux problèmes que connaît le Moyen-Orient.

Nous insistons sur l'inviolabilité du droit inaliénable des États parties d'acquérir la technologie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux articles pertinents du Traité. Les États parties non dotés d'armes nucléaires ne doivent pas non plus être empêchés de mettre au point une capacité nucléaire à des fins pacifiques.

Nous nous refusons à aborder des questions prêtant à controverse et sans rapport avec le travail de la Première Commission et qui font l'objet d'un examen dans d'autres instances des Nations Unies. Par ailleurs, nous soulignons qu'il importe de régler les divergences de vues sur les questions nucléaires par des moyens pacifiques et de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

La prolifération des armes légères et de petit calibre et l'incapacité à examiner la question de façon efficace, en raison du fait que les pays qui en portent la responsabilité ferment les yeux sur les exportations non contrôlées de millions d'armes de ce genre, constituent un autre défi en matière de désarmement.

La prolifération des mines terrestres et des armes à sous-munitions telles que celles qui ont été déployées au Sud Liban et qui, à ce jour, continuent de tuer et de mutiler en permanence des civils, est une question qui nous préoccupe beaucoup et revêt de l'importance à nos yeux. Voilà pourquoi nous avons signé, en mai dernier, lors de la Conférence de Dublin, la Déclaration de Wellington sur les armes à sous-munitions. Nous attendons avec impatience l'ouverture à la signature de la Convention sur les armes à sous-munitions, en décembre prochain, à Oslo.

Nous partageons les craintes de la communauté internationale concernant les graves menaces que font courir les armes classiques et la poursuite de leur production. Toutefois, cette question doit être traitée équitablement et en évitant de prendre pour cible certains pays, que l'on prive de leurs capacités de

défense au moment où d'autres pays développent des capacités nucléaires stratégiques et tactiques en exagérant leurs besoins de défense. Une telle situation ne pourra qu'entraîner une course aux armements, notamment une course aux armements nucléaires, avec pour conséquence le gaspillage de vastes ressources et des incidences négatives sur le développement et les normes écologiques.

M. Mansour (Tunisie) : Je tiens, au nom de la délégation tunisienne, à vous présenter mes félicitations les plus sincères, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je tiens à vous assurer de notre plein appui. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les Affaires de désarmement, pour sa contribution pertinente à nos travaux.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à celle prononcée au nom du Groupe des États d'Afrique.

Encore une fois cette année, nous nous réunissons à un moment très critique pour examiner les progrès accomplis dans le domaine du désarmement et la sécurité internationale. Ma délégation tient, à cet égard, à souligner les principaux points ci-après.

La Tunisie a constamment souligné le lien existant entre le désarmement et le développement en tant que l'un des défis majeurs que la communauté internationale doit relever pour éliminer la pauvreté et concentrer ainsi ses efforts sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, mon pays a toujours jugé approprié d'affecter les ressources consacrées à des fins militaires au profit des activités de développement et de croissance économique. En effet, nous demeurons convaincus que la course aux armements se fait aux dépens des besoins les plus élémentaires des populations civiles. Cela étant, les difficultés qui persistent et entravent le processus multilatéral de désarmement ne doivent aucunement, faut-il le souligner, nous empêcher de croire que les solutions multilatéralement concertées, conformément à la Charte des Nations Unies, continuent d'offrir le meilleur moyen de régler durablement de nombreuses questions liées au désarmement et à la sécurité internationale.

À un moment crucial caractérisé par un regain d'espoir quant à la revitalisation des processus multilatéraux afférents au désarmement et à la non-prolifération, ma délégation a eu l'honneur et le

privège de présider, durant cette année à Genève, la Conférence du désarmement. Nous sommes très heureux que cette présidence ait débuté avec la participation personnelle de S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général, et de S. E. M. Abdelwaheb Abdallah, Ministre des affaires étrangères de la Tunisie. Elle a pour objectif de consolider l'élan suscité ces deux dernières années, en vue de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

Consciente de l'ampleur des enjeux, et forte de la teneur des consultations que la délégation tunisienne a menées avec tous les États membres de la Conférence du désarmement, la présidence tunisienne a œuvré sans relâche pour parvenir au consensus tant souhaité sur le programme de travail de la Conférence. Je saisis cette occasion pour souligner combien la Tunisie se trouve encouragée par les discussions informelles qui ont eu lieu lors de la session de 2008 de la Conférence du désarmement. Elle se félicite de la symbiose et de la coopération entre les six Présidents de la Conférence, qui ont permis la présentation, en mars 2008, du document CD/1840, qui renferme leurs propositions concernant un programme de travail pour la Conférence.

Nous tenons également à encourager les Présidents de la Conférence de la session 2009 de la Conférence du désarmement à poursuivre les consultations en vue d'un accord sur un programme de travail. Nous sommes persuadés que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, est capable de jouer pleinement son rôle dans le cadre d'une approche consensuelle lui permettant, comme par le passé, d'élaborer des traités et conventions majeurs en matière de désarmement. Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à M. Sergei Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, pour les efforts inlassables qu'il déploie à Genève sur les questions dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Relancer le processus de désarmement au niveau multilatéral constitue pour nous l'un des défis majeurs qui nous interpelle de manière collective. Faute de consensus sur les points à l'ordre du jour et en l'absence de propositions concrètes des États Membres pour avancer dans le domaine du désarmement nucléaire et des mesures de confiance sur les armes classiques, la Commission du désarmement s'est retrouvée à nouveau dans l'impasse. Désormais, la Commission doit porter sa réflexion sur des scénarios de sortie de crise afin de pouvoir proposer des

recommandations concrètes à l'Assemblée générale sur le format et le contenu de ses prochaines sessions.

L'année 2008 a connu la consolidation du processus préparatoire de la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010. À cet égard, nous nous félicitons des progrès accomplis lors de la deuxième session du Comité préparatoire, tenu à Genève, en mai 2008. Nous continuons de nourrir l'espoir que la prochaine session du Comité, prévue en 2009, ici même, à New York, puisse nous permettre d'atteindre un accord commun sur les principaux points d'achoppement découlant de la mise en œuvre du TNP.

Dans cette perspective, et en procédant à l'évaluation de la situation du désarmement nucléaire depuis plusieurs décennies, force est de constater l'absence de progrès significatifs dans ce domaine. Nous restons encore très loin de l'objectif fixé par l'article VI du TNP en ce qui concerne le désarmement nucléaire et le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Dans ce contexte, nous rappelons les appels lancés en faveur de la pleine application des engagements pris, sans équivoque, par les États dotés d'armes nucléaires lors de la conférence d'examen de 2000, de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux. Nous espérons aussi que cette promesse sera tenue à la faveur d'un processus accéléré de négociation en vue de mettre en œuvre des mesures pratiques de désarmement nucléaire.

Pour leur part, les États non dotés de l'arme nucléaire sont en droit de demander à bénéficier de garanties efficaces contre l'utilisation ou la menace d'utilisation de ces armes. Dans le même esprit, une des principales mesures visant à donner effet aux dispositions du TNP consistait à conclure les négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le fait que le Traité ne soit pas entré en vigueur, plus de 11 ans après son adoption, constitue un motif d'inquiétude. Aussi convient-il de relever l'importance que revêt l'entrée en vigueur de ce traité et la réalisation de son universalité.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement consentis entre les États d'une région donnée et la création de zones exemptes de toute arme de destruction massive représentent un moyen important pour promouvoir la non-prolifération et le désarmement à l'échelle tant régionale qu'internationale.

Dans ce cadre, le Moyen-Orient reste l'une des zones les plus concernées en raison surtout du refus de certaines parties de se joindre au TNP et de placer leurs installations nucléaires sous le régime des garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique et ce, malgré les nombreux appels des autres États de la région, ainsi que les appels de l'Assemblée générale dans ses multiples résolutions consacrées à cette question. À cet égard, nous appelons la communauté internationale, et notamment les puissances influentes, à prendre des mesures urgentes et pratiques pour la création d'une telle zone.

Consciente de toute l'importance que revêt la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et ses effets évidents pour la paix et la sécurité internationales, mon pays qui a ratifié cette Convention et achevé la destruction de stocks de mines antipersonnel, exprime l'espoir de voir tous les États parties participer à ce processus en vue de la réalisation des objectifs de la Convention.

Nous saluons également les résultats positifs de la troisième Réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui a eu lieu l'été dernier. À ce propos, je tiens à souligner que sept ans après l'adoption du Programme d'action, et en dépit des progrès considérables réalisés dans sa mise en œuvre, le nombre d'armes légères en circulation dans le monde est plus important aujourd'hui qu'en 2001, du fait notamment de la persistance des conflits armés, du crime organisé et des violations des embargos sur les armes, décidés par le Conseil de sécurité.

Enfin, mon pays contribue activement aux efforts déployés par les pays de la Méditerranée pour faire face d'une manière globale, coordonnée et concertée aux défis qui leur sont communs, avec pour objectif de faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échange et de coopération, garantissant ainsi la paix, la stabilité et la prospérité dans la région. Aussi, la Tunisie a-t-elle soutenu tous les mécanismes et initiatives ayant vocation à consolider la paix, la solidarité et le développement dans la région méditerranéenne, à l'instar du processus de Barcelone, du dialogue Cinq + Cinq et du forum méditerranéen. De même, mon pays a été l'un des premiers à avoir souscrit à l'initiative française en faveur de la création de l'Union pour la Méditerranée.

Fidèle à sa dimension africaine, la Tunisie qui s'emploie à soutenir la marche de l'Union africaine et la mise en place de ses institutions et contribue, depuis les années 60, aux opérations de maintien de la paix dans le monde, est présente, en particulier en Afrique à travers sa participation à plusieurs opérations de maintien de la paix dans le continent.

En conclusion, je voudrais saisir cette occasion pour souligner que la Tunisie continuera à assumer son rôle en faveur de la cause de la paix et du désarmement. Nous réitérons notre disposition à coopérer pleinement avec vous et avec les membres du Bureau, tout en souhaitant aux travaux de la Commission plein succès.

M. Vunibobo (Fidji) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre nomination à la tête de cette importante Commission. Ses félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Je remercie votre prédécesseur, Représentant permanent du Sénégal, pour les efforts qu'il a déployés au cours de la précédente session. Nous sommes disposés à vous apporter notre concours ainsi qu'au Bureau dans la conduite des travaux de la Commission à la présente session. Bien qu'assis juste en face de vous, je m'efforcerai de ne pas vous contrarier. Je tiens également à vous rendre hommage pour vos remarques liminaires à la deuxième séance et à remercier le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement.

Je viens d'un très petit pays, où nous sommes raisonnablement pacifiques. Nous aspirons à la paix dans notre région. Au sein de la communauté internationale, nous participons activement aux efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Certes, nous sommes petits, mais nous n'en sommes pas moins soucieux des questions de désarmement et de sécurité internationale. Cela tient à notre conviction que la sécurité est de notre responsabilité collective.

Pendant quelque temps, le Pacifique a servi de terrain d'essai pour les armes nucléaires. On n'a jamais demandé aux populations qui vivent dans les îles de la région leur avis sur ce qui se passait dans leur voisinage. Mon intervention a aussi pour but de rappeler que nos citoyens et, en particulier, ceux des autres îles du Pacifique, ont souffert et continuent de souffrir des conséquences des explosions nucléaires menées dans le Pacifique, qui n'ont pris fin qu'en 1996, après cinq décennies d'essais atmosphériques et souterrains. À notre connaissance, aucune autre région n'a subi un pareil traitement. Nous pensons également

qu'il est grand temps pour la communauté internationale d'inviter ceux qui ont mené ces essais à prendre en considération la santé de ceux qui ont vécu dans ces îles et les conséquences de ces essais sur l'environnement, notamment la vie terrestre et marine.

La création en 1971 du Forum des îles du Pacifique, dont mon pays est un des membres fondateurs, fut, en quelque sorte, une réponse aux préoccupations de nos dirigeants face aux essais nucléaires menés dans le Pacifique. Les puissances coloniales qui ont procédé à ces essais ont résisté à toutes les tentatives visant à débattre de la question des essais nucléaires aux réunions annuelles de la Commission du Pacifique Sud. Elles estimaient que de tels débats constituaient un sujet politique et qu'ils n'entraient pas dans le cadre du mandat de la Commission.

C'est pourquoi nous tenons à appuyer la promesse faite récemment par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, d'accorder davantage la priorité aux questions de désarmement et de sécurité internationale, et de réaffirmer notre conviction selon laquelle le multilatéralisme est un principe fondamental dans les négociations sur les questions de désarmement et de non-prolifération.

Nous sommes résolus également à œuvrer à la cessation de la course aux armes nucléaires et au désarmement nucléaire afin de renforcer la stabilité internationale. Nous considérons que le maintien de systèmes d'armes nucléaires, au niveau le plus élevé de disponibilité, accroît le risque de l'emploi de telles armes, notamment leur utilisation involontaire ou accidentelle. En outre, nous tenons à souligner que la signature et la ratification, sans retard et sans conditions, par les États Membres du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires revêt une importance et une urgence cruciales pour son entrée en vigueur rapide.

Par ailleurs, nous notons avec préoccupation la menace grandissante que fait planer le terrorisme et le risque toujours croissant que des organisations terroristes puissent acquérir des matières radioactives, et nous exhortons tous les Membres à appuyer les initiatives internationales visant à prévenir l'acquisition et l'utilisation de ces matières par des terroristes et leurs organisations.

Nous prions instamment les États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures concrètes pour

mettre en œuvre de manière systématique l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous sommes favorables à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans l'hémisphère Sud. Les zones exemptes d'armes nucléaires nous paraissent jouer un rôle important dans le renforcement du régime de non-prolifération et l'élargissement des zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde. Nous saluons les mesures additionnelles prises pour conclure davantage de traités portant sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde. Une fois encore, nous appelons tous les États Membres à soutenir le processus de désarmement nucléaire et à œuvrer à l'élimination complète des armes nucléaires.

Le transport maritime de matières nucléaires par nos eaux territoriales est une source de vive préoccupation pour mon pays et la région. Nos économies, qui s'appuient essentiellement sur la pêche et le tourisme, sont soumises à des pertes économiques en cas d'incident impliquant des navires de transport, aussi nous demandons aux États propriétaires de ces navires de cesser de les faire transiter par le Pacifique.

Nous tenons également à renouveler l'appel de la communauté internationale à tous les États, notamment à ceux qui ont d'importantes capacités spatiales, afin qu'ils contribuent activement à l'utilisation pacifique de l'espace et qu'ils empêchent une course aux armements dans l'espace et s'abstiennent de tout acte contraire à cet objectif.

Nous appuyons les efforts actuellement déployés aux niveaux régional et sous-régional dans le domaine de la limitation des armements et nous nous efforcerons d'œuvrer, en étroite coopération avec la Conférence du désarmement, aux discussions portant sur la création d'un cadre pour des accords régionaux en matière de limitation des armements classiques. Nous réaffirmons notre ferme appui au fonctionnement et au renforcement du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'au processus de Katmandou en tant que moyen de faciliter la sécurité de l'ensemble de la région et le dialogue sur le désarmement.

De plus, nous sommes conscients du fait que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre est un problème grave pour la communauté internationale, en particulier pour les pays qui, comme le mien, ont des frontières poreuses. Ces activités transnationales illégales sont difficiles à contrôler et à

détecter, compte tenu de la vaste étendue d'océan qui entoure nos territoires insulaires. Elles ont des incidences humanitaires et socio-économiques et font peser une lourde menace sur la paix et la réconciliation, la sûreté, la sécurité, la stabilité et le développement durable de notre région.

Pour de nombreux pays, dont le mien, les armes légères et de petit calibre sont de véritables armes de destruction massive, parce qu'elles tuent plus de monde que les légendaires armes de destruction massive. Nous voudrions inviter la communauté internationale à fournir un appui technique et financier au renforcement de la capacité des États Membres à contribuer à la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

La Conférence diplomatique sur les armes à sous-munitions, qui s'est tenue à Dublin en mai dernier, a conclu ses négociations sur un traité interdisant la fabrication, l'emploi, le stockage et le transfert d'armes à sous-munitions, qui infligent des souffrances inacceptables aux populations civiles. Nous avons participé activement à la Conférence et tenons à renouveler notre appui à la réalisation de l'objectif humanitaire consistant à interdire les armes à sous-munitions, qui causent des souffrances inacceptables aux populations civiles. Nous demandons donc à tous les États animés des mêmes intentions de signer et de ratifier le Traité, le 3 décembre 2008, à Oslo.

Il existe également un lien manifeste entre le désarmement et le développement. Nous devons nous réconcilier et consacrer les ressources disponibles au désarmement afin de contribuer au développement économique et social des pays en développement.

J'aimerais achever ma déclaration en invitant la Commission et le monde à s'efforcer d'éliminer la plupart des menaces, sinon toutes, qui pèsent sur la paix et la tranquillité de notre monde.

M^{me} Gallardo Hernández (El Salvador) (*parle en espagnol*) : La délégation d'El Salvador souhaite s'associer aux délégations qui vous ont félicité, Monsieur le Président, pour votre élection à la direction des travaux de la Première Commission. Nous le faisons avec d'autant plus de plaisir que vous êtes un citoyen d'Amérique centrale. Nous vous souhaitons donc plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Nous voudrions aussi féliciter les vice-présidents et le rapporteur pour leur élection. Leurs qualités personnelles et professionnelles seront

déterminantes pour le bon déroulement des travaux de la Commission.

Nous saluons la présence dans ce débat du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et du Secrétaire général de la Conférence du désarmement. Nous tenons également à remercier l'Ambassadeur Paul Badjji du Sénégal et les autres membres du Bureau pour leurs efforts énergiques en faveur de la réalisation des objectifs du désarmement, au cours de la session précédente.

À l'instar de l'immense majorité des pays représentés ici, El Salvador réaffirme son attachement à la cause du désarmement et de la non-prolifération nucléaire. Comme preuve de cet attachement, nous avons été parmi les premiers États à signer la plupart des instruments internationaux sur ce sujet. Parmi ces instruments figurent le Traité de Tlatelolco, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). Ainsi, nous avons appuyé la grande majorité des résolutions émanant de la Première Commission.

L'engagement de mon pays à l'égard du désarmement et de la non-prolifération nucléaire constitue non seulement une politique de défense vis-à-vis des États qui possèdent des armements supérieurs aux niveaux quantitatif et qualitatif, mais il reflète aussi notre foi dans la nécessité impérieuse de faire prévaloir la confiance mutuelle et collective en ce qui concerne le recours à la menace ou à l'emploi d'armes, qu'elles soient classiques ou nucléaires. Comme la Commission le sait, dans son histoire récente, mon pays a malheureusement été le théâtre d'un conflit armé de plus de 12 ans, attisé par la lutte politique, idéologique et militaire qui a caractérisé la guerre froide. Nous avons fait l'expérience d'une guerre et de ses conséquences, c'est pourquoi nous sommes sensibles aux souffrances des populations qui subissent un conflit armé ou qui sont menacées, chaque jour, par l'utilisation des armes nucléaires. Aussi tenons-nous à exprimer notre solidarité avec ces populations. Nous appuyons toute initiative susceptible de mener au désarmement et à la non-prolifération.

À plusieurs reprises, des délégations ont souligné qu'aucun progrès n'avait été enregistré et que l'ordre du jour du désarmement avait connu, ces dernières années, une paralysie. Nous partageons ce point de vue. Cependant, nous devons redoubler d'efforts pour sauvegarder et faire progresser l'ordre du jour de la Commission, non seulement parce qu'il fait partie intégrante des objectifs que nous nous sommes fixés

pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, mais aussi parce qu'il est vital que nous consacrons nos capacités et nos ressources à la recherche de solutions à d'autres menaces importantes qui pèsent sur l'humanité tout entière.

Par ailleurs, il convient d'ajouter que les défis actuels qui figurent désormais à l'ordre du jour international – crise alimentaire, situation énergétique, incidences du changement climatique et, très récemment, crise financière, notamment aux États-Unis – ont un impact incontestable sur l'ensemble de la communauté internationale. Cela devrait nous inciter à agir rapidement et avec responsabilité afin de prendre les mesures qui s'imposent.

Concrètement, une de ces mesures pourraient être la cessation de la course aux armements et la réorientation de la majeure partie de nos ressources humaines et économiques vers la recherche et le développement de biens et de ressources productifs, ce qui permettrait de promouvoir la sécurité humaine. Plus que jamais, la question du lien existant entre le désarmement et le développement est une priorité dans l'ordre du jour de la Commission, non seulement pour ce qui est de l'accomplissement par l'Assemblée générale des mandats qui lui ont été confiés pour les questions purement informatives telles que les dépenses militaires, mais aussi en ce qui concerne l'analyse des tendances en matière de dépenses militaires et de leurs incidences sur les plans économiques, social et environnemental.

En outre, les États devraient, dans les débats auxquels ils participent et dans les positions qu'ils adoptent en matière de désarmement, mettre l'accent sur les défis que je viens de mentionner, notamment sur la question de savoir comment les ressources actuellement affectées aux dépenses militaires pourraient être réorientées vers le soutien aux efforts internationaux, principalement vers les stratégies arrêtées dans les processus de consolidation de la paix après un conflit. Tout cela nous permettrait d'avoir une nouvelle approche, d'élargir nos perspectives et de relancer notre ordre du jour, eu égard à la nécessité de réaffecter les ressources à des domaines autres que les armements. En d'autres termes, il s'agirait de renforcer le lien existant entre le désarmement et le développement, sans perdre de vue notre objectif commun, à savoir promouvoir le désarmement et la non-prolifération pour réaliser les objectifs susmentionnés.

À cet égard, concernant les armes classiques en particulier, El Salvador voudrait exprimer ses

inquiétudes face à l'augmentation du trafic illicite d'armes légères et de petit calibre, qui sont acquises et utilisées par le crime organisé et qui attisent la violence armée aux niveaux national, régional et international.

À notre avis, il est de la plus haute importance que nous disposions au plus vite d'un instrument international juridiquement contraignant portant sur l'importation, l'exportation et le transfert des armes légères et de petit calibre. Un tel instrument devrait inclure des critères communs pour le marquage, l'enregistrement et la coopération, y compris le courtage illicite, afin de garantir le traçage de ces armes. C'est la raison pour laquelle nous prions instamment tous les États de faire preuve d'une plus grande fermeté en ce qui concerne la réalisation de cet objectif.

Pour ce qui est de la non-prolifération et du désarmement nucléaire, nous soulignons à nouveau la nécessité de garantir le respect des décisions prises lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 et de renforcer davantage les garanties de sécurité contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires. Ainsi la probabilité d'une issue positive de la Conférence d'examen en 2010 se verrait renforcée.

Nous encourageons également les pays qui ont annulé leur adhésion au TNP de revenir sur leur décision, et nous invitons les pays qui n'ont pas encore signé le Traité de le faire sans tarder, ce qui contribuerait à diminuer les tensions nationales, régionales et internationales et à promouvoir la coexistence pacifique.

Nous lançons un vibrant appel aux États qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils signent ou ratifient le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment les dispositions figurant à l'annexe 2 de son Protocole, et continuent d'observer un moratoire sur les essais nucléaires, ce qui constituerait à la fois une preuve de bonne volonté et une mesure de confiance.

Il y a quelques jours, en marge du débat général à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, s'est tenue la quatrième Réunion ministérielle, qui avait pour objectif de promouvoir l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À cette occasion, El Salvador s'est rallié à la déclaration présentée par plusieurs pays.

Dans cet esprit, nous saisissons cette occasion pour exprimer notre reconnaissance aux pays qui, comme la Colombie et l'Iraq, ont récemment signé et ratifié cet instrument. Cela représente un signal clair de

la volonté politique de ces pays, ce qui pourrait inciter positivement d'autres pays, qui n'ont pas encore adhéré au TNP, à le faire. Nous sommes certains que, dans un délai proche, nous nous réunirons pour célébrer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En outre, il nous paraît essentiel que cet instrument prévoit également un mécanisme multilatéral de surveillance et de contrôle, afin de détecter et d'identifier les explosions nucléaires, y compris la création de stations sismiques et le recours à d'autres techniques de vérification, en vue de garantir un strict respect, fondé sur une approche impartiale, responsable et transparente.

Enfin, qu'il me soit permis de rappeler l'engagement d'El Salvador de continuer d'appuyer la promotion du désarmement et de la non-prolifération nucléaire, notamment les demandes en faveur de la création de systèmes internationaux de surveillance et de contrôle. Nous participerons activement à toutes les initiatives permettant d'éliminer la menace des armes nucléaires et de leurs composants.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*): Tout d'abord, je tiens à vous adresser, Monsieur le Président, mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Pendant de nombreuses années, vous avez été un ami objectif, impartial et éclairé, et je ne doute pas que, sous votre direction et celle des autres membres du Bureau, nous atteindrons nos objectifs. Ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et de la Coalition pour un nouvel ordre du jour. Nous rendons hommage au Haut-Représentant pour le désarmement, M. Sergio Duarte, ainsi qu'au Bureau des affaires de désarmement, pour leurs efforts sincères.

La présente session se réunit à un moment où des enceintes internationales importantes connaissent des résultats limités et une absence de consensus dans la plupart de leurs travaux, qu'il s'agisse de la Première Commission, dont les résolutions ne sont toujours pas appliquées, de la Conférence du désarmement de Genève, qui a connu une nouvelle année de paralysie, ou de la Commission du désarmement, qui n'a abouti à aucun consensus cette année.

Cette situation coïncide avec des tensions larvées entre l'Est et l'Ouest. Ces tensions prennent leur racine dans une regrettable escalade de l'affrontement, avec l'extension du rôle et de la portée des alliances

militaires, au moment où le monde réclame une approche fondée sur le dialogue, la coopération et la confiance mutuelle.

Face à cette situation complexe, à laquelle s'ajoute la spécificité de la région du Moyen-Orient, l'Égypte ne cesse de promouvoir l'ordre du jour régional et international en matière de désarmement, par l'entremise du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des États arabes et de Coalition pour un Nouvel Ordre du jour, afin de réaliser la sécurité et la stabilité au niveau régional, ainsi que la stabilité au niveau international, et de garantir ainsi la sécurité à tous les peuples sans exception.

Dans ce contexte, la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen en 2010 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a entamé des débats de fond portant sur les priorités de la communauté internationale et la nécessité de renforcer la crédibilité du Traité. Alors que les États parties au TNP ne sont pas parvenus à adopter un rapport par consensus, les cinq États dotés d'armes nucléaires ont publié une déclaration commune qui, nous l'espérons, leur permettra d'opérer un changement dans leur position en prenant des mesures concrètes propres à assurer le succès de la Conférence d'examen de 2010 et à renforcer le cadre dans lequel le Traité a été prorogé indéfiniment en 1995.

Alors que nous approchons de la tenue de cette conférence, qui marquera le quarantième anniversaire de la conclusion du TNP, le Traité est incontestablement confronté à des défis accrus qui vont bien au delà de l'incapacité des États dotés d'armes nucléaires à honorer leurs engagements à l'égard du désarmement nucléaire conformément à leurs obligations, avec les éléments figurant dans l'accord de prolongation indéfinie de 1995 et les mesures adoptées lors de la Conférence d'examen de 2000.

Aujourd'hui, ces défis remettent directement en question la possibilité de parvenir à l'universalité du Traité, et même la question sans précédent de sa viabilité. Cela s'explique notamment par le fait que le Groupe des fournisseurs nucléaires a modifié son rôle. Alors qu'il avait pour mission de garantir le respect à l'égard des dispositions du Traité et d'insister sur la nécessité de son universalité, il ne tient désormais aucun compte de ces dispositions ni de la nécessité de parvenir à l'universalité du Traité, alors qu'une telle approche risque de mettre gravement en péril le Traité et de créer une situation de chaos international.

S'agissant du Moyen-Orient, nous réaffirmons que la prorogation indéfinie du Traité en 1995 fait partie d'un ensemble dont l'élément principal est la résolution sur le Moyen-Orient. Celle-ci n'est toujours pas appliquée, ce qui permet à Israël de se tenir en dehors du TNP et en dehors du système de garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Face aux conséquences logiques de cette situation et au risque d'une course débridée aux armes nucléaires au Moyen-Orient, nous devons œuvrer sans plus attendre à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Sinon, la prorogation indéfinie reposerait sur l'imposition de nouveaux engagements aux États arabes tout en exemptant Israël de tout engagement. Cela soulèverait des interrogations dans l'opinion publique arabe sur la viabilité et l'utilité de la décision d'une prorogation indéfinie, et, surtout, sur la viabilité et l'utilité du Traité lui-même, s'il n'apporte pas la sécurité et la stabilité auxquelles aspirent les États de la région.

Les efforts déployés pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sont étroitement liés à l'élimination du terrorisme et du crime organisé. Dans le cadre de la coopération internationale, l'Égypte a accru sa capacité à mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et l'Instrument international permettant aux États d'identifier et de tracer, en temps voulu et de manière fiable, les armes légères et de petit calibre, adopté par l'Assemblée générale en 2005.

L'Égypte a également participé activement à la troisième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York, en juillet dernier, en vue de faciliter l'examen de la mise en œuvre de l'Instrument international permettant aux États d'identifier et de tracer, en temps voulu et de manière fiable, les armes légères et de petit calibre.

L'Égypte a participé aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux désigné par le Secrétaire général pour examiner la viabilité, la portée et les éléments du traité sur le commerce des armes tel que proposé. Après trois sessions en 2008, les travaux du Groupe ont abouti à un rapport, mais il ne reflète qu'une absence de consensus sur tous les aspects du mandat du Groupe et confirme qu'il importe d'assurer

le suivi de tout nouvel examen de cette question au sein des Nations Unies, en vue de prendre les décisions que nous estimons nécessaires pour examiner le traité sur la base d'un consensus. Nous espérons que ces conditions seront minutieusement observées par les États qui encouragent cette proposition, afin de veiller à ce que les Nations Unies demeurent le centre de toute décision internationale sur cette question.

Nous devons travailler de façon progressive, en évitant d'adopter dans la précipitation un nouveau régime international qui entraverait les priorités internationales actuelles en matière de désarmement ou qui reposerait sur des critères non objectifs portant atteinte au droit des États à la légitime défense. Un tel système ne doit pas non plus menacer l'équilibre régional dans le domaine des armes classiques, qui est lié à des facteurs allant bien au delà des considérations et des objectifs de la proposition.

Dans le contexte de la coopération internationale, j'aimerais souligner les efforts constants que déploie l'Égypte pour coopérer avec ses partenaires internationaux au développement et à l'amélioration de ses capacités dans les domaines de la détection et de l'enlèvement des mines et d'autres vestiges explosifs de guerre. L'Égypte compte encore quelque 17 millions de mines et de vestiges de guerre sur son territoire, qui font obstacle aux efforts de développement et de reconstruction et menacent chaque jour la vie des populations civiles dans les régions touchées. Nous espérons que le niveau de coopération pourra être amélioré, ce qui permettrait de faire face au problème massif des mines en Égypte, qui causent des pertes humaines et des dommages à l'environnement.

Au cours de la présente session, l'Égypte présentera trois projets de résolution traditionnels, intitulés « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient », « Risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient » et « Prévention d'une course aux armements dans l'espace ». Nous espérons que la présente session verra ces projets de résolutions bénéficier d'un soutien international accru, ce qui serait en cohérence avec les priorités énoncées dans leurs libellés.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit sur ma liste pour ce matin.

Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse, je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du

droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention.

M. Hong Je Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée rejette totalement la déclaration faite par le représentant de la Corée du Sud, dans laquelle il fait référence à question nucléaire de la péninsule de coréenne. Il n'appartient pas à la Corée du Sud, État client des États-Unis, de tolérer ou non la possession d'armes nucléaires par la République populaire démocratique de Corée. Par leur nature, il s'agit de moyens légitimes d'assurer notre défense. Nos armes nucléaires sont un puissant moyen de dissuasion pour la péninsule coréenne, sous la menace constante, notamment nucléaire, des États-Unis.

Le représentant de la Corée du Sud a affirmé que la République populaire démocratique de Corée avait pris des mesures pour faire de nouveau fonctionner ses installations nucléaires. Eh bien, oui, nous l'avons fait, parce que les États-Unis n'avaient pas honoré leurs obligations en vertu de l'accord fondé sur le principe de la contrepartie. Conformément à l'accord du 3 octobre 2007, la République populaire démocratique de Corée s'est engagée à présenter une déclaration nucléaire, tandis que les États-Unis s'engageaient à retirer mon pays de la liste des États appuyant le terrorisme.

Il s'agit là du cœur de l'accord, dont la non application par les États-Unis est responsable de l'impasse actuelle concernant la question nucléaire de la péninsule coréenne. Conformément à cet accord, la République populaire démocratique de Corée a rempli ses obligations en présentant une déclaration nucléaire, en juin dernier. Toutefois, notre contrepartie a négligé de retirer, à la date prévue, la République populaire démocratique de Corée de la liste des États appuyant le terrorisme, simplement parce que le protocole sur la vérification de la déclaration nucléaire n'avait pas encore fait l'objet d'un accord. C'est une violation flagrante de l'accord.

Dans les accords réalisés jusqu'à présent entre les six parties et entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis ne figure aucun article stipulant la vérification de la déclaration nucléaire de la République populaire de Corée comme

condition de son retrait de la liste des États appuyant le terrorisme. Tous les accords réalisés au cours de la première phase des pourparlers à Six visaient la mise sur pied de mécanismes de vérification et de contrôle dans le cadre des pourparlers à Six.

S'agissant de la vérification, il s'agit d'un engagement à remplir par les six parties lors de la phase finale de la dénucléarisation de l'ensemble de la péninsule coréenne, conformément à la Déclaration conjointe du 19 septembre 2005. Par conséquent, la perspective d'aboutir au règlement de cette question dépend de l'attitude des États-Unis. Comme tel est le cas, le représentant de la Corée du Sud n'a rien à dire. Devant l'impasse dans laquelle se trouve la question nucléaire de la péninsule coréenne, il vaut mieux garder le silence ou plaider, avec les États-Unis, pour la mise en œuvre fidèle des obligations qui leur incombent en vertu de l'accord.

M. Lee Do-hoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Etant donné l'heure tardive, je serai bref. Je ne souhaite pas revenir en détail sur tous les points abordés par le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Je me bornerai à rappeler les points que j'ai déjà développés, bien qu'ils me paraissent aller de soi.

Premièrement, le processus de pourparlers à Six est la pierre angulaire du règlement pacifique de la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. Deuxièmement, le processus se trouve désormais à un tournant décisif. La République populaire démocratique de Corée est invitée à reprendre d'urgence les opérations de démantèlement de ses installations. Je n'ai rien d'autre à ajouter sur ces deux points qui, je le répète, vont de soi.

M. Hong Je Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La déclaration que vient de faire le représentant de la République de Corée ne mérite pas de réponse. Toutefois, ma délégation souhaite seulement que la Corée du sud se montre raisonnable et œuvre à un règlement calme et pacifique de la question nucléaire de la péninsule coréenne plutôt qu'elle ne poursuive une politique d'affrontement à l'égard de la République populaire démocratique de Corée.

La séance est levée à 12 h 20.